



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 1^{er} décembre 2021
PV N. 17

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. MM. LATOUR - HALLOT JF – OSMAN C. – M. TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- Rencontre N. 50059.1 poule A :**
Vu l'accord écrit des 2 clubs, par mail,
La commission fixe la rencontre **USECC 2 / Alouette FCR** au **vendredi 3 décembre à 20 h** au stade Adrien Lacore de Couzeix.
- Rencontre 50108.1 poule B :**
Vu l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs, concernant la modification de l'horaire de la rencontre **Limoges Foot / USA Compreignac**,
La commission fixe la rencontre le **samedi 11 décembre à 19 h** au stade de St Lazare.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 2 :

- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 3 :

- **Rencontre N. 50293.1 poule A : US Peyrat de Bellac 1 / Lussac les Eglises 1 du 20/11/21**
 - Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre notifiant que la rencontre ne pouvait se dérouler à cause d'un fort épais de brouillard, la commission décide de fixer la rencontre **au samedi 18 décembre à 20h au stade de Bussière Poitevine.**
- **Rencontre poule A : Avenir Bellac Berneuil SJLC 2 / St Bonnet de Bellac.**
 - Après accord des 2 clubs, via footclubs,
La commission fixe la rencontre au **Samedi 11 décembre à 20h** au stade Léo Lagrange à BELLAC.
- **Rencontre N. 50419.1 poule C : Limoges Alouette FCRG / US La Roche l'abeille du 14/11/21.**
 - Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 24/11/2021 notifiant la perte par pénalité de la rencontre pour le club de Limoges Alouette FCRG, par évocation,
La commission,
 - Se conforme à cette décision
 - Enregistre le résultat suivant :

Limoges Alouette FRG 2 : 0 (- 1 pt) / US La Roche l'Abeille : 7 (3 pts).



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 4 :

- Rencontre N. 50762.1 poule D** : Vu l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs, la commission fixe la rencontre **Solignac 2 / Limoges Kurdes Ac 2** au **samedi 4 décembre à 18h** au stade Raymond Breuil de Solignac.
- Rencontre N. 50834.1 poule E** : Vu l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs, concernant le changement d'horaire, la commission fixe la rencontre **FC Chaillac Saillat 1 / ASC La Meyze 1** **le Samedi 11 décembre à 18h** au stade Jean Abello de Saillat sur vienne.
- Rencontre N. 50819.1 poule E** : **La Meyze Asc 1 / St Brice sur vienne FC 3** du 21/11/21.

Le club de La Meyze sera débité de la **somme de 10 €** pour transmission FMI hors délai.

- Rencontre N. 50817.1 poule E** : **Rochechouart Oc 2 / US Vayres 2** du 21/11/21.

Le club de Rochechouart OC sera débité de la **somme de 10 €** pour transmission FMI hors délai.

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

Coupe haute vienne (2^{ème} tour) :

- Au vu des modifications de calendrier des compétitions seniors LFNA, la commission décide de faire jouer les rencontres suivantes au **dimanche 19 décembre** ;
 - **AS Ambazac / SA Le Palais sur vienne**
 - **OC Rochechouart / JS Lafarge**
- **Rencontre n° 24120960** : **La Porcherie / Limoges AFP**, suite à l'arrêté municipal de la commune de la Porcherie en date du dimanche 28 novembre, avec pour conséquence l'impossibilité de faire jouer la rencontre, la commission fixe la nouvelle date de la rencontre au **Dimanche 19 décembre à 15h**.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Rencontre n° 24120934 : AS La Jonchère St Maurice/ US Feuillardiers** du 7/11/21.
 - Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 24 novembre donnant la rencontre à se terminer par la séance des tirs aux buts, La commission,
 - Se conforme à cette décision
 - fixe la date de la rencontre (uniquement séance de tirs aux buts) au **dimanche 19 décembre à 15h.**

Le tirage au sort du 3^{ème} tour de la coupe de la Haute-Vienne, tour de régularisation, aura lieu le mercredi 22 décembre.

Les rencontres auront lieu les **15 et 16 janvier 2022.**

Challenge des réserves (Journée 2) :

- Suite au mail du club de l'AS Panazol en date du 26/11/21 notifiant son forfait, La commission,
- Enregistre le résultat suivant :
 - **AS Panazol 3 : 0 (- 1 pt) / Limoges Beaubreuil FC 2 : 3 (3 pts).**

Le club de l'AS Panazol sera débité de la **somme de 50 €** pour son 1^{er} forfait en challenge.

- Suite au mail du club de CA St Victurnien en date du 27/11/21 notifiant son forfait, La commission,
- Enregistre le résultat suivant :
 - **CA St Victurnien 2 : 0 (- 1 pt) / Espoirs La geneytouse 2 : 3 (3 pts).**

Le club de Ca St Victurnien sera débité de la **somme de 50 €** pour son 1^{er} forfait en challenge.

réunion sur convocation.

Le Président

Mounir SISSAOUI

La Secrétaire de séance,

Sophie GARESTIER



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS